

## Recommandations pour le Juge-Arbitre

### 1. Les devoirs du juge-arbitre

- Le juge-arbitre doit veiller au respect des règles du jeu et des règlements sportifs. Il doit s'assurer de la qualité de l'accueil des joueurs, tant au niveau des procédures arrêtées que sur le plan de la convivialité. Il est responsable de la sincérité et de l'exactitude des résultats, ainsi que de la qualité de leur transcription. Il demandera au joueur la présentation d'une pièce d'identité officielle avec photographie à leur première convocation.

### 2. La prise des inscriptions

- Toute inscription reçue par email ou par papier, après vérification de la licence bien conforme au millésime en cours, sera confirmée au joueur. Les inscriptions en ligne sont confirmées automatiquement par un email de la F.F.T.
- Les dates limites d'inscriptions seront proposées de manière échelonnée pour l'épreuve des simples dans le cas d'un tournoi durant au-delà de dix jours.
- Le juge-arbitre se réserve le droit de clôturer les inscriptions pour le bon déroulement du tournoi à la date initialement prévue sur l'affiche, ou de prolonger les inscriptions selon les effectifs.
- Il proposera toutefois une liste d'attente au-delà des dates limites fixées sur l'affiche.
- Il proposera une mise en ligne des inscrits au moment de la fin des inscriptions, et l'actualisera avec les nouvelles inscriptions des autres séries sur le site de la ligue.
- Il mettra en place un planning prévisionnel d'entrée dans le tournoi par classement pour l'épreuve de simples en accord avec le comité de tournoi, et pourra proposer pour l'épreuve de doubles des week-ends définis.

### 3. Le classement

- Le juge-arbitre s'assure de traiter les classements de son effectif à la même date : tous les joueurs doivent être traités de manière équitable.
- Le classement du mois où débute le tournoi sera pris en compte pour l'établissement des tableaux quand la date de diffusion ne perturbera pas l'organisation du juge-arbitre, le choix du classement est défini auparavant et sera préciser sur l'affiche du tournoi (cf annexe Classement mensuel)

### 4. L'établissement des tableaux

- Le juge-arbitre établira les différents tableaux du tournoi dans le respect des règlements sportifs de la F.F.T. et de la méthode d'établissement des tableaux.
- Le juge-arbitre consultera au minimum le précédent tournoi pour varier les tableaux.
- Les tableaux devront être enregistrés sur l'AEI et envoyés pour vérification à la CRA avant toute diffusion et affichage.
- Les tirages au sort devront être réalisés avec la présence d'un témoin.
- Il proposera aux joueurs perdants une épreuve de consolantes par série avec la possibilité de choisir un format de jeu différent de l'épreuve principale mais qui restera identique pour toutes les rencontres de l'épreuve ; les paramètres de l'épreuve seront décidés en amont du tournoi en accord par le comité de tournoi. La participation du joueur n'est pas obligatoire, le juge-arbitre doit avoir confirmation de ce dernier pour l'y inscrire.
- Il proposera aux joueurs concernés une fin de tableau par série en maintenant le même format de jeu. L'existence de ces tableaux est décidée avec le comité de tournoi en amont du tournoi. La participation du joueur n'est pas obligatoire, le juge-arbitre doit avoir confirmation de ce dernier pour l'y inscrire.
- Il évitera de faire rencontrer dans la mesure du possible deux joueurs d'un même club pour leur premier tour dans un tableau de progression.
- Il veillera à la publication des tableaux et à leur affichage de manière progressive.
- Il tiendra les tableaux à jour avec la saisie des résultats au club et en ligne sur le Drive du site de la ligue.
- Il procédera à l'enregistrement des résultats de manière régulière sur l'AEI et veillera à clôturer le tournoi rapidement pour la prise en compte du classement mensuel qui suivra la fin de son tournoi. Il informera alors la CRA de la clôture.
- Il veillera à faire remonter à la CRA tout parcours exceptionnel d'un joueur pour proposer un éventuel reclassement.

### 5. La diffusion des convocations

- Un SMS sera envoyé pour la première convocation de chacun des joueurs, si ce dernier n'en a pas encore pris connaissance 48 heures avant.
- Les convocations suivantes seront diffusées à la fin du match du joueur, à défaut si le juge-arbitre n'est pas apte à lui transmettre son prochain horaire, il s'engage à appeler le joueur pour l'informer.
- Les convocations seront diffusées sur le Drive du site de la ligue au minimum une fois par jour, et au minimum 48 heures avant le début du tournoi pour les premières convocations.
- Toute modification d'horaire initial, connue et confirmée par le joueur, devra être renseignée par le juge-arbitre au joueur, que ce soit pour cause d'intempérie ou autres motifs.

### 6. Code de conduite

- Le juge-arbitre et/ou un responsable du comité de tournoi veillera aux comportements de chacun des joueurs pour le bon déroulement des parties, à défaut il appliquera le code de conduite et en informera la CRA en établissant un rapport.

### 7. Forfaits de joueurs

- Le juge-arbitre en accord avec le comité de tournoi établira un rapport à la CRA dans le cas d'un forfait non justifié.
- Il établira un listing des forfaits justifiés et non justifiés qu'il transmettra à la CRA lors de la clôture du tournoi.
- Il tiendra compte des joueurs déjà pénalisés d'un forfait pour les prévenir d'une sanction établie par la CRA si un forfait survenait à nouveau.